

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

Date : le lundi 12 octobre 2021 à 19 h 30  
Lieu : salle du conseil municipal et conférence en ligne

Membres du conseil présents : Kate Rogers, mairesse  
Greg Ericson, maire adjoint  
Margo Sheppard, conseillère municipale  
Mark Peters, conseiller municipal  
Bruce Grandy, conseiller municipal  
Jocelyn Pike, conseillère municipale  
Steven Hicks, conseiller municipal  
Eric Megarity, conseiller municipal  
Kevin Darrah, conseiller municipal  
Ruth Breen, conseillère municipale  
Cassandra Blackmore, conseillère municipale  
Jason LeJeune, conseiller municipal  
Henri Mallet, conseiller municipal

Membres du personnel : Steven Hart, directeur général  
Jennifer Lawson, secrétaire municipale / directrice adjointe – Affaires juridiques, Bureau de la secrétaire et Ressources humaines  
Dylan Gamble, directeur – Ingénierie et opérations  
Michael Baldwin, directeur – Services généraux  
Chantal Gauthier, avocate à l'interne  
Nina McCarthy, cheffe adjointe des pompiers  
Alicia Keating, dir. adjointe – Services généraux et trésorière municipale  
Sean Lee, directeur adjoint – Ingénierie et opérations  
Marcello Battilana, gestionnaire – Planification urbaine  
Wayne Knorr, gestionnaire – Communications  
Carolyn Baldwin, commis-archiviste principale  
Elizabeth Murray, commissaire municipale  
Amy Cronkhite, secrétaire de séance / secrétaire municipale adjointe

---

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Kate Rogers, ouvre la séance extraordinaire à 19 h 35.

## **MOMENT DE RÉFLEXION**

Madame la mairesse profite du moment de réflexion pour donner lecture de la reconnaissance territoriale suivante :

*Je reconnais que cette séance du conseil municipal de Fredericton a lieu sur le territoire traditionnel des Wolastoqey. Le territoire du peuple Wolastoqiyik est consigné dans les traités de paix et d'amitié visant à établir une relation permanente de paix, d'amitié et de respect mutuel entre des nations égales. Le fleuve qui traverse notre ville est connu sous le nom de Wolastoq, le long duquel vivaient les Wolastoqiyik, « peuple de la belle et généreuse rivière ».*

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Proposé par :** Kevin Darrah, conseiller municipal

**Appuyé par :** Eric Megarity, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 octobre 2021 du conseil municipal soit adopté moyennant l'ajout des points 5.1.1 « Proclamation – Semaine de la réduction des déchets » et 5.10 « Adjudication du système de localisation automatique des véhicules (P21-21 Demande de propositions) ».**

**ADOPTÉ**

## **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les membres du conseil municipal.

## **RÉSOLUTIONS EN BLOC**

**Proposé par :** Jason LeJeune, conseiller municipal

**Appuyé par :** Margo Sheppard, conseillère municipale

**IL EST RÉSOLU QUE la recommandation contenue dans chacune des résolutions en bloc ci-dessous soit approuvée respectivement.**

### **PROCLAMATIONS**

**Proclamation : Mois de la sensibilisation au cancer du sein – octobre 2021**

**IL EST RÉSOLU QUE la proclamation du Mois de la sensibilisation au cancer du pancréas soit reçue et versée au dossier.**

**Proclamation – Semaine de la réduction des déchets – 18-24 octobre 2021**

**IL EST RÉSOLU QUE la proclamation de la Semaine de la réduction des déchets soit reçue et versée au dossier.**

**DEMANDES D'ACTIVITÉS SPÉCIALES**

**12 heures pour les sans-abris 2021**

**IL EST RÉSOLU QUE soit accordée à la maison Chrysalis de Youth in Transition une exemption conformément au paragraphe 5.01(6) de l'arrêté S-17, Arrêté concernant les nuisances sonores pour les événements ayant lieu le samedi 23 octobre 2021 de 11 h à 23 h à l'occasion de 12 Heures pour les sans-abris.**

**Freddy Fright Fest 2021**

**IL EST RÉSOLU QUE soit accordée à Freddy Fright Fest organizing committee une exemption conformément au paragraphe 5.01(6) de l'arrêté n° S-17, Arrêté concernant les nuisances sonores pendant la durée de Freddy Fright Fest : vendredi 22 et samedi 23 octobre 2021 de 18 h à minuit; dimanche 24 octobre 2021 from 18 h à 23 h; du vendredi 29; et samedi 30 octobre 2021 du 18 h à minuit; et dimanche 31 octobre 2021 de 18 h à 23 h.**

**AUTRE QUESTIONS**

**Taxe pour l'amélioration des affaires 2022 – Downtown Fredericton Inc.**

**ATTENDU QUE l'arrêté n° L-13, Arrêté sur la zone d'amélioration des affaires, a désigné un secteur de Fredericton, zone d'amélioration des affaires, conformément aux dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*;**

**QUE le conseil d'administration de Downtown Fredericton Inc. a présenté au conseil municipal de Fredericton une proposition de budget conformément à l'article 4 de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, annexe A jointe à cette résolution et en faisant partie, qui prévoit une taxe de 20 ¢ par 100 \$ d'évaluation pour les propriétés non résidentielles situées dans la zone désignée par l'arrêté n° L-13;**

**QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, certaines conditions s'appliquent à la promulgation d'arrêtés sous cette Loi;**

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton déclare par les présentes son intention de considérer le budget comme présenté dans l'annexe « A » et qu'il ordonne que soient appliquées les conditions énoncées dans le paragraphe 4(2) de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, concernant la publication d'un avis public.

**Taxe d'amélioration des affaires 2022 – Business Fredericton North Inc.**

**ATTENDU QUE** l'arrêté n° L-15, Arrêté sur la zone d'amélioration des affaires, a désigné un secteur de Fredericton, zone d'amélioration des affaires, conformément aux dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*;

**QUE** le conseil d'administration de Business Fredericton North Inc. a présenté au conseil municipal de Fredericton une proposition de budget conformément à l'article 4 de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, annexe A jointe à cette résolution et en faisant partie, qui prévoit une taxe de 20 ¢ par 100 \$ d'évaluation pour les propriétés non résidentielles situées dans la zone désignée par l'arrêté n° L-15;

**QUE**, conformément aux dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, certaines conditions s'appliquent à la promulgation d'arrêtés sous cette Loi;

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton déclare par les présentes son intention de considérer le budget comme présenté dans l'annexe « A » et qu'il ordonne que soient appliquées les conditions énoncées dans le paragraphe 4(2) de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, concernant la publication d'un avis public.

**Nomination du conseiller Grandy à divers comités permanents**

**IL EST AUSSI RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton nomme par la présente le conseiller Bruce Grandy membre du Comité sur la communauté habitable, Comité des finances municipales et de l'administration générale et Comité sur la gérance environnementale pour un mandat commençant le 12 octobre 2021 et se terminant le 12 juin 2023.

**RAPPORTS DE COMITÉ**

**150-176, allée Bourque – Échange de terrains**

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton déclare excédentaires la propriété sise au 150, allée Bourque (SNB NID 60000064) et autorise et approuve la vente de ce bien à Paul Mesher pour la somme de neuf mille dollars (9 000,00 \$) plus

les taxes et ajustements applicables, et l'ajout du titre en fief simple de portions de  $\pm 64$  m<sup>2</sup> de la propriété située au 176, allée Bourque (SNB NID 60000049), afin de l'ajouter au droit de passage public de l'allée Bourque; QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.

**Nomination à la Commission des arbres de Fredericton – Meagan Betts**

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal nomme Meagan Betts à la Commission des arbres de Fredericton pendant une période de trois ans se terminant le 1<sup>er</sup> octobre 2024;

**QUE** cette nomination reste en vigueur jusqu'à leur démission, que la résolution soit annulée par le conseil municipal ou jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2024, selon la première éventualité.

**Entente de licence avec le ministère provincial des Transports et de l'Infrastructure concernant la voie d'accès temporaire au pont n° 2 de la rivière Nashwaak pour les travaux de construction.**

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise le contrat de licence entre la Ville de Fredericton et Sa Majesté la reine, du chef du Nouveau-Brunswick, représentée par le ministre de des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick afin de permettre l'accès aux propriétés municipales portant les SNB NIDs 75268441, 75287862, et 75538207 pour la période débutant le 1<sup>er</sup> mai 2022 et se terminant le 30 novembre 2023; QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer les documents juridiques nécessaires pour réaliser cette transaction.

**Adjudication du système de localisation automatique des véhicules (P21-21 Demande de propositions) (point ajouté)**

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'adjudication du contrat découlant de la Demande de propositions P21-21, système de localisation automatique des véhicules et de gestion du parc automobile au fournisseur le mieux noté et répondant aux exigences, 3043176 Nova Scotia Limited, opérant sous le nom commercial de Northern Business Intelligence, pour une commande initiale d'un montant de quarante-trois mille cinq cent soixante dollars (43 560,00 \$) TVH en sus. Des biens et services supplémentaires peuvent être achetés en fonction du budget annuel approuvé et aux exigences opérationnelles;

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'entente a Ville de Fredericton et 3043176 Nova Scotia Limited, opérant sous le nom commercial de Northern Business Intelligence (« l'Entente ») en ce qui concerne le matériel et le logiciel d'un système de localisation automatique des véhicules et de gestion du parc automobile pendant une période de cinq (5) ans commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et se terminant le 30 septembre 2026;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse et la secrétaire municipale à signer l'Entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution.

**ADOPTÉ**

### **ADOPTION DE PROCÈS VERBAL**

#### **Procès-verbaux des séances ordinaires du conseil municipal des 26 juillet et 9 août 2021**

**Proposé par :** Mark Peters, conseiller municipal

**Appuyé par :** Jocelyn Pike, conseillère municipale

**IL EST RÉSOLU QUE** les procès-verbaux des séances ordinaires du 26 juillet 2021 et 9 août 2021 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

### **TROISIÈME LECTURE D'ARRÊTÉS**

#### **Arrêté n° Z-5.241 – Two Nations Crossing (NID 01533298) – Rezonage (12 Neighbours Community Inc.)**

Arrêté n° Z-5.241, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Adoption de conditions
- Lecture par sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° Z-5.241, par titre

**Proposé par :** Jocelyn Pike, conseillère municipale

**Appuyé par :** Bruce Grandy, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE**, en ce qui concerne la demande de 12 Neighbours Inc. de rezoner la propriété sise au Two Nations Crossing (NID 01533298) de zone de magasins de détail à grande surface (RLF) à zone d'aménagement intégrée (CDD), comme l'indique le projet d'arrêté n° Z-5.241, le conseil municipal de Fredericton, conformément au paragraphe 59(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, impose par la présente les conditions ci-jointes.

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Jocelyn Pike, conseillère municipale

**Appuyé par :** Bruce Grandy, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.241, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.**

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Jocelyn Pike, conseillère municipale

**Appuyé par :** Bruce Grandy, conseiller municipal

**ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme*; et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.241;**

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne par la présente lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° Z-5.241 a pour but de modifier l'arrêté n° Z-5 en rezonant une partie du Two Nations Crossing (NID 01533298) de zone de magasins de détail à grande surface (RLF) à zone d'aménagement intégrée (CDD) afin de permettre l'aménagement d'un centre d'entreprise sociale et communautaire de 96 micromaisons, comportant des usages de nature commerciale, de bureau et d'industrie légère; QUE ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.**

**ADOPTÉ**

**Arrêté n° Z-5.242 – 1040, rue Prospect – rezonage (WSP Canada Inc.)**

Arrêté n° Z-5.242, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Adoption de conditions
- Lecture par sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° Z-5.242, par titre

**Proposé par :** Ruth Breen, conseillère municipale

**Appuyé par :** Henri Mallet, conseiller municipal

**? IL EST RÉSOLU QUE, en ce qui concerne la demande de WSP Canada Inc. de rezoner la propriété sise au 1040, rue Prospect de zone commerciale régionale (RC) à zone de corridor commercial 2 (COR-2), comme l'indique le projet d'arrêté n° Z-5.242, le conseil municipal de Fredericton, conformément au paragraphe 59(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, impose par la présente les conditions ci-jointes.**

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Ruth Breen, conseillère municipale

**Appuyé par :** Henri Mallet, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 5(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.242, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.**

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Ruth Breen, conseillère municipale

**Appuyé par :** Henri Mallet, conseiller municipal

**ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme*; et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.242;**

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne par la présente lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° Z-5.242 a pour but de modifier l'arrêté n° Z-5 en rezonant une partie du 1040, rue Prospect de zone commerciale régionale (RC) à zone de corridor commercial 2 (COR-2) afin de permettre la création d'un lot commercial; QUE ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.**

**ADOPTÉ**

### **PRÉSENTATION PUBLIQUE D'ARRÊTÉS**

#### **Arrêté n° Z-6.3 (rue St. Mary's), Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-6, Un plan municipal pour The City of Fredericton**

La secrétaire municipale Jennifer Lawson lit ce qui suit :

« À la séance ordinaire tenue le 27 septembre 2021, le conseil municipal de Fredericton a adopté une résolution autorisant la préparation d'un arrêté visant à modifier le plan

*Séance ordinaire du conseil municipal du 12 octobre 2021*

*municipal relativement à la propriété sise rue Saint Mary's (NID 01424258) et a fixé la date de la présentation publique à la présente réunion.*

*Le projet d'arrêté a pour objet de modifier le plan municipal en redésignant la propriété sise rue Saint Mary's (NID 01424258) de « quartier établi » à « centres et corridors commerciaux ».*

*J'avise le public qu'il est possible de consulter le projet d'arrêté n° Z-6.3 au bureau de la secrétaire municipale, à l'hôtel de ville, et sur le site web de la Ville de Fredericton.*

*Des objections peuvent être présentées par écrit d'ici 30 jours. »*

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Proposé par :** Greg Ericson, maire adjoint

**Appuyé par :** Eric Megarity, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19 h 53.**

**ADOPTÉ**

---

Kate Rogers  
Mairesse

---

Jennifer Lawson  
Secrétaire municipale